

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022
COMMUNE DE LANMODEZ**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Date de la convocation : 23/03/2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le jeudi 31 mars à 18 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.

Etaient présents : Mesdames DHABIT Nicole, LOGNONE Jamila, TARLET Juliette et Messieurs LE MERRER Daniel, PARANTHOËN Rémi, POSTADJIAN Guillaume, PRIGENT Guy, CHAMPAGNAT Pascal.

Absent : Mr TUFFIER Olivier procuration à TARLET Juliette.

Secrétaire : Madame TARLET Juliette a été élue secrétaire.

Au début du conseil municipal, Mme HAMEL, comptable des finances de Paimpol a donné son analyse financière en ce qui concerne la commune. Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression alors que les charges demeurent stables. La commune n'ayant pas contracté de prêt supplémentaire en 2021, la capacité d'autofinancement nette suit donc la même courbe ascendante. Les dépenses d'équipement progressent également. La dette financière est en baisse. Les comptes de la commune sont plutôt sains mais il faut continuer à être prudent a conclu Mme HAMEL.

COMMUNE DE LANMODEZ- COMPTE DE GESTION 2021

Madame HAMEL, comptable, présente et donne lecture au Conseil Municipal du Compte de Gestion 2021 de la commune de LANMODEZ.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2021 de la commune de LANMODEZ présenté par Madame HAMEL, comptable.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE DE LANMODEZ

Madame La Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2021 de la Commune de LANMODEZ qui s'arrête comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	Prévues	Réalisées
Dépenses	388 456.34 €	336 142.24 €
Recettes	388 456.34 €	409 508.54 €

L'excédent de clôture est de 73 366.30 €.

<u>Section d'investissement</u>	Prévues	Réalisées
--	---------	-----------

• <u>Section d'investissement</u>	Prévues	Réalisées
Dépenses	21 460.96 €	933.74 €
Recettes	21 460.96 €	21 460.96 €

L'excédent de clôture est de 20 527.22 €.

Après que Madame La Maire se soit retirée comme le veut la loi, le doyen des membres des élus, doit mettre au vote le Compte Administratif 2021 du rando gîte de LANMODEZ. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix pour) :

- **DECIDE** d'adopter le Compte Administratif 2021 du rando gîte de LANMODEZ.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR 2022– RANDO GÎTE DE LANMODEZ
--

Le conseil municipal à l'unanimité des présents **DECIDE** l'affectation ci-après pour le budget 2022 du rando gîte de LANMODEZ :

RANDO GÎTE LANMODEZ	RESULTATS	RESULTATS	AFFECTATION
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Résultat Année N-1 2021	<u>+ 8 823.01 €</u>	<u>+ 20 527.22 €</u>	Résultats 2021 sur budget 2022 C/1068 Recettes Investissement <u>7 823.01 €</u> R002 Résultat reporté 2021 sur 2022 Recettes Fonctionnement <u>1 000.00 €</u>

Pour information, en 2021 au rando gîte, il y a eu 1332 nuitées du 9 juin au 31 décembre. Déjà 1400 nuitées sont réservées pour 2022 et 450 petits déjeuners.

TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX 1607 HEURES
--

Madame La Maire informe le conseil municipal informe l'assemblée sur le principe du temps de travail des agents communaux depuis le passage aux 35 heures en janvier 2002. Le mode de calcul de l'époque aboutissait à un volume annuel de travail de 1554 heures. En 2002, la journée de solidarité a été promulguée ajoutant 7 heures de temps de travail soit 1561 heures.

Un décret n° 200-815 du 25 août 2000 relatif à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et de la magistrature modifie les modalités de calcul du temps de travail dans toutes les Fonctions Publiques. Le temps de travail passe de 1067 heures, journée de solidarité comprise. Cette durée est réduite à 1593 heures en raison des 2 jours de fractionnement si l'agent pose 2 jours de repos entre le 1^{er} novembre et le 30 avril.

Madame La Maire précise que pour les agents communaux des services techniques, scolaires et administratifs de Lanmodez, aucun dialogue n'a eu lieu pour le moment :

- **Pour cause de démission du conseil municipal et donc de nouvelles élections en février 2022 donc retard dans les dossiers**
- **Pour cause de surcharge de travail de la secrétaire de mairie toute seule au secrétariat**
- **Pour cause d'absences pour COVID 19**

Avis du conseil municipal sur ce dossier concernant le temps de travail (1607 h) des agents communaux de LANMODEZ :

- **5 voix pour**
- **4 abstentions**
- **2 voix contre**

RENOVATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS ET AMENAGEMENT DE LA PLACE DU BOURG
HONORAIRES POUR MISSION

Madame La Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise lors du conseil municipal du 10 mars 2022 par laquelle Mme HOUSSAIS architecte à la Roche Jaudy a été retenue pour le projet de rénovation de la salle multifonctions et l'aménagement de la place du bourg. Deux autres architectes (RUBIN de Lannion et Original de La Roche Jaudy) avaient également présenté leur projet et n'ayant pas été retenus des honoraires pour mission leur sont dus. Ses frais s'élèvent à 2500 € HT soit 3000.00 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame La Maire à régler les honoraires pour mission aux deux architectes non retenus
- **PRECISE** que la dépense correspondante est prévue au budget primitif 2022 de la commune en section d'investissement à l'opération 176 en frais d'études

EGLISE SAINT-MAUDEZ –
TRAVAUX DE REMISE EN FONCTION DES CLOCHES

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux de remise en fonction des cloches ceci par mesure de sécurité. Elle présente à l'assemblée un devis de 7120.00 € HT soit 8544.00 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour effectuer les travaux de remise en fonction des cloches sur l'église Saint-Maudez
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis de 7120.00 € HT soit 8544.00 € TTC et la facture à intervenir
- **PRECISE** que cette somme sera prévue au budget primitif 2022 de la Commune en section d'investissement à l'opération 171 « travaux cloches de l'église »

ACQUISITION D'UN BOÎTIER MURAL EXTERIEUR POUR LE DEFIBRILLATEUR

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de remplacer le boîtier mural extérieur protégeant le défibrillateur. Elle présente à l'assemblée un devis de 470.00 € HT soit 564.00 € TTC de chez Sano et Pharm qui effectue la maintenance pour ce défibrillateur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à l'acquisition d'un boîtier mural extérieur pour le défibrillateur
- **EMET** un avis favorable au devis de 470.00 € HT soit 564.00 € TTC de chez Sano et Pharm
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis et la facture à intervenir
- **PRECISE** que la dépense correspondante sera prévue au budget primitif 2022 de la commune en section d'investissement à l'opération 160 « acquisition de matériel ».

ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA MAIRIE

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de remettre à niveau le matériel informatique de la mairie et précise que l'achat du matériel est choisi au lieu de la location comme auparavant. Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de choisir l'Entreprise IMS de Minihi-Tréguier. Un devis de 4729.67 € HT soit 5675.61 € TTC est présenté à l'assemblée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au devis présenté par l'Entreprise IMS pour l'acquisition de matériel informatique pour la mairie pour 4729.67 € HT soit 5675.61 € TTC
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis et la facture à intervenir
- **PRECISE** que cette somme sera prévue au budget primitif 2022 de la commune
- **PRECISE** que le règlement de la facture se fera en section d'investissement à l'opération 160 « acquisition de matériel »

REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE ET ISOLATION DU GRENIER A L'ECOLE

PLAN DE FINANCEMENT POUR DEMANDES DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.E.R) ET DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (S.D.I.L)

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de remplacer la chaudière et d'isoler le grenier au-dessus des classes à l'école ceci dans le cadre d'économie d'énergie avec des matériaux bio sourcé. Afin de pouvoir réaliser ces travaux, il est possible de solliciter les services de l'Etat pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et pour la Dotation de Soutien à l'Investissement (D.S.I.L.).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour le remplacement de la chaudière et l'isolation du grenier au-dessus des classes de l'école
- **EMET** un avis favorable pour solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir une dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et/ou une dotation de soutien à l'investissement local afin de financer ces travaux
- **PRESENTE** le plan de financement suivant pour réaliser les travaux :

Pompe à chaleur	:	20 025.00 €
Isolation du grenier	:	24 341.00 €
Diagnostic LTC	:	720.00 €

Soit un total de 45 086.00 € avec une subvention de 30 % sollicitée pour la D.E.T.R. soit 13 526.00 € et une subvention de 40 % sollicitée pour le S.D.I.L. soit 18 035.00 € et un restant à charge pour la commune de 30 % soit 13525.00 €.

PRECISE que cette dépense restant à la charge de la commune sera financée par autofinancement et inscrite au budget primitif 2022 de la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

La Maire,
Lydie DOMANCICH.

